

ELECTIONS La salle de la mairie n'étant pas adaptée pour organiser deux scrutins simultanément, le bureau de vote sera déplacé à la salle polyvalente, chemin de Ronde. Nous vous communiquerons plus d'informations dans la feuille du mois de JUIN

VIDE GRENIERS Le CFC (Foot) de Cologne organise son **vide-greniers**, le **dimanche 06 juin 2021**, sur la place de Cologne. Buvette et restauration sur place.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Elle aura lieu le **Lundi 17 mai 2021** à 20h30 à la mairie (Grande salle)

ENEDIS : **ENEDIS, l'électricité en réseau, vous informe d'une coupure de courant pour travaux.**

Motif de la coupure : Pose de groupe électrogène. Pour vous éviter une coupure d'électricité pendant ces travaux, nous installerons, à nos frais, un groupe électrogène. Toutefois, les opérations de pose et de dépose de ce groupe nécessiteront deux coupures brèves en début et fin de travaux :

LE 04/06/2021 ENTRE 8H15 ET 8H30 ET ENTRE 11 H00 ET 11H30

Si Toutefois la coupure d'électricité dépasse les horaires indiqués, vous pouvez contacter directement notre service dépannage au 09 726 750 .. (appel non surtaxé) suivi des deux chiffres de votre département.



JOURNEE CITOYENNE **RAPPEL** : Nous vous attendons, petits et grands, **Dimanche matin 9 Mai** à partir 8h15 pour un départ 8h30, pour participer à cette belle journée citoyenne pleine de convivialité et d'échanges...Cologne a besoin de vous pour se parer des couleurs de l'été. Bien entendu, le **port du masque est obligatoire.**

PS : ne pas oublier vos petits outils de jardinage et votre gilet jaune. La *Commission Environnement*
Exemple de ce que nous allons fabriquer dimanche.

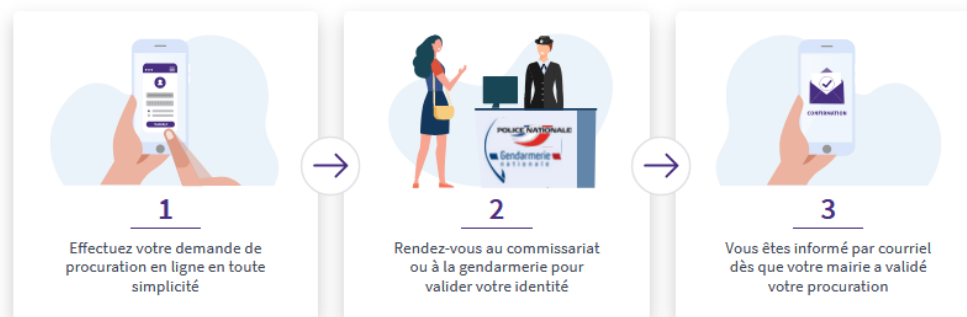
COMMEMORATION DU 08 MAI Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public dans les communes du département qui l'organiseront. Ainsi, hormis dans la commune chef-lieu du département, les associations d'anciens combattants ne seront pas représentées, aucun porte-drapeau ne sera mobilisé et le nombre de participants sera strictement limité. Ainsi, au niveau communal, les maires, accompagnés éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, pourront procéder au dépôt d'une gerbe, dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement. Le nombre de personnes présentes ne pourra excéder 5 personnes, en priorité les élus et les mesures de distanciation devront être respectées.



ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections départementales et régionales ont été décalées et se tiendront le **20 et 27 juin 2021**. Suite à ce report, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **vendredi 14 mai 2021**.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter, vous pouvez voter par procuration. **NOUVEAU** : **« Maprocuration »** : **Comment ça marche,**



La marche à suivre en 3 étapes

1^{ère} ETAPE : L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect ; la validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence de dossier à 6 caractères.

2^{ème} ETAPE : Le mandant se rend ensuite au commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec la référence de dossier et une pièce d'identité. La validation sur le portail par l'OPJ/APJ déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant.

3^{ème} ETAPE : La mairie se connecte sur le portail Internet dédié. Elle procède aux contrôles habituels (inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire) avant de valider ou d'invalider la procuration. Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.

EMPLACEMENTS DES CONTENEURS

